

INSTAURATION D'UNE ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE ET POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT : LE CAS DU MAROC

Mohammed CHATER*

Résumé - Le travail a pour objectif d'évaluer l'impact de l'établissement d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne sur l'économie marocaine et de simuler certaines politiques économiques d'accompagnement à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable en concurrence imparfaite et avec des rendements d'échelle croissants. La politique économique d'accompagnement porte essentiellement sur une dynamisation de l'épargne nationale, la mise à niveau des entreprises et la politique de change. Les résultats mettent en évidence le rôle décisif de certaines des modalités de politique économique dans la réussite de l'intégration dans la zone de libre-échange.

Mots-clés : MODÈLES D'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL CALCULABLE, ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE, POLITIQUE ÉCONOMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT.

Classification JEL : D58, F12, P26.

* INSEA, Rabat, Maroc.

1. INTRODUCTION

L'accord d'association entre le Maroc et l'Union européenne (UE) a été signé en 1966 avec comme objectif majeur l'établissement progressif, étalé sur une période de transition de 12 ans, d'une zone de libre-échange (ZLE). Cet accord fait partie du grand projet de création d'une ZLE euro-méditerranéenne à l'horizon 2010.

L'objet de cette recherche est de tenter de fournir une estimation des effets du libre-échange avec l'UE sur la croissance et le développement du Maroc. Remarquons que ces effets peuvent être directs ou indirects, immédiats ou décalés, affectant l'économique, le social et sans doute aussi le politique.

S'agissant de l'économie marocaine, les effets sont multiples et conséquents, en particulier en ce qui concerne la structure des échanges, la compétitivité et les finances publiques. Leur étude va se faire par une analyse où la libéralisation est introduite sous forme de choc économique qui traduit la disparition totale de la protection douanière vis-à-vis des produits européens.

L'approche méthodologique adaptée à la question requiert une modélisation qui permet de simuler un choc de structure et d'en évaluer les retombées. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour la modélisation en équilibre général¹. Cette dernière se base sur la formalisation des comportements des agents économiques. Le choc de la libéralisation des échanges est traduit alors en réactions et ajustements adaptatifs des agents économiques, face aux changements générés par l'instauration d'une ZLE. L'avantage de ce type de modélisation est donc net lorsqu'on traite de scénarios de politiques économiques et de stratégies industrielles.

2. L'ACCORD D'ASSOCIATION

On peut résumer l'accord d'association en deux points essentiels :

- L'accord discrimine entre les produits industriels et les produits agricoles et agro-industriels, auxquels sont assimilés ceux de la pêche qu'ils soient frais ou transformés.
- L'aspect commercial est dominant, l'objectif essentiel est d'établir une zone de libre-échange. Les autres volets de coopération passent au second plan.

¹ Pour la construction et l'utilisation d'un modèle macroéconométrique dynamique de simulation de l'économie marocaine, on peut consulter Bouhia, Catin et Mouine (1995).

2.1. Les produits industriels

En pratique, dès l'entrée en vigueur de l'accord, le Maroc abandonne les restrictions quantitatives (ou de mesures d'effet équivalent) appliquées aux produits originaires de l'UE. En parallèle, le démantèlement des barrières tarifaires s'effectue à des rythmes différents et décroissants selon le degré de sensibilité des produits. C'est ainsi que les produits ont été ventilés en six listes, les trois premières présentent un caractère général, les trois suivantes concernent des produits particuliers :

- Un démantèlement total dès l'entrée en vigueur de l'accord pour les biens d'équipement (liste 1). Il faut dire qu'il s'agit de biens non fabriqués au Maroc et dont les droits d'importation étaient déjà très faibles (souvent de 2,5 %).
- Un démantèlement rapide, en quatre ans, à raison de 25 % par an, dès l'entrée en vigueur de l'accord, pour les matières premières, les pièces de rechange et les produits non fabriqués localement (liste 2).
- Un démantèlement lent, en dix ans, à raison de 10 % par an, après un délai de grâce de trois ans, pour les produits industriels fabriqués au Maroc (liste 3).

Tableau n° 1 : Calendrier des rythmes de désarmement tarifaire

Année de démantèlement	Biens d'équipement (liste 1)	Matières premières et produits non fabriqués localement (liste 2)	Produits fabriqués localement (liste 3)
2000	100 %	25 %	Délai
2001		25 %	de
2002		25 %	grâce
2003		25 %	10 %
2004			10 %
2005			10 %
2006			10 %
2007			10 %
2018			10 %
2019			10 %
2010			10 %
2011			10 %
2012			10 %

Le démantèlement tarifaire concernant les trois listes, telles qu'elles sont annexées à l'accord, est présenté dans le tableau n° 1. Il porte sur près de 60 % des importations marocaines. Par secteur d'activité, la situation est fort variable, qu'il s'agisse de la proportion des importations originaires de l'UE ou du taux de protection.

Les listes particulières portent sur les voitures automobiles ou l'élément industriel des produits agricoles transformés :

- Le démantèlement pour les voitures automobiles (liste 4) est d'abord lent : de 3 % par an de la quatrième à la sixième année de l'entrée en vigueur de l'accord ; puis plus rapide : de 15 % par an pour les années suivantes, jusqu'à l'élimination des droits d'importation.
- Le démantèlement de l'élément industriel des produits agricoles transformés suit deux rythmes : quatre ans dès l'entrée en vigueur de l'accord (liste 6-1) ou dix ans à partir de la quatrième année (liste 6-2).

2.2. Les produits agricoles

Les produits agricoles² proprement dits, ceux des industries agricoles et de la pêche, frais et transformés, sont intéressés par une seconde phase dont les négociations prévues en 2001 ont déjà pris un sérieux retard.

Dans une première phase de cinq ans, l'accord conserve le statu quo, c'est-à-dire les avantages déjà accordés par l'UE avant l'accord d'association, avec quelques aménagements et améliorations mineurs.

3. L'APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

3.1. Le modèle

Le modèle construit est du type CGE, c'est-à-dire celui des modèles d'équilibre général calculables, en concurrence imparfaite et avec des rendements d'échelle croissants³. Il est statique, mais comporte néanmoins une dynamique ad hoc relative à l'accumulation du capital. L'accroissement du stock de capital est endogène (dépendant des flux d'investissement), ce qui rend la variation du stock de capital prédéterminée par le niveau de l'épargne nationale, atteint à la période précédente⁴.

Il est multi-sectoriel : l'économie y est subdivisée en treize secteurs de production qui combinent deux facteurs de production, le capital et le travail, selon une technologie Cobb-Douglas. Les secteurs sont en relation les uns avec les autres via un système d'échange d'inputs intermédiaires du type Léontief (à coefficients fixes).

² A ce sujet, voir Sasson (1994).

³ Cf. Cox et Harris (1985), Devarajan et Rodrik (1989) et Venables (1985).

⁴ La description complète du modèle (en langage Gams) ainsi que la base de données utilisée peuvent être demandées à l'auteur (mchater@insea.ac.ma).

On considère donc deux facteurs de production : le capital et le travail. Le travail est mobile entre secteurs mais hétérogène, trois niveaux de qualification sont nécessaires au processus de production. Le capital est, tout au moins dans la simulation de référence, fixé par secteur. Et ceci pour deux raisons, la première est qu'il est admissible de considérer qu'une fois installé, le capital est immobile durant la période ; et la seconde raison est que, par rapport au degré d'industrialisation et au niveau général de développement, on admet que le capital installé dans chaque secteur est de type spécifique, ce qui le rend approprié à l'activité d'un seul secteur.

Le facteur travail considéré au niveau de la fonction de production est composite. Il s'exprime comme étant la résultante d'une agrégation CES portant sur trois catégories de travail, différenciées par leur degré respectif de qualification. Chaque catégorie est mobile à travers les secteurs et bénéficie d'un salaire approprié qui varie cependant entre les secteurs.

Cette dispersion salariale segmente le marché du travail. Ce qui aboutit à une première différenciation salariale entre secteurs pour une même qualification et une seconde différenciation entre qualifications propres à chaque secteur. On incorpore, en outre, des rigidités salariales à la baisse, assurées par la présence d'un salaire minimum. Ce qui reflète les mécanismes keynésiens de type Barro-Grossman (1971).

La production de tous ces secteurs génère les revenus d'un consommateur représentatif. Ses préférences sont représentées par un système emboîté où on trouve au sommet une fonction d'utilité Cobb-Douglas (ce qui se traduit par des décisions de consommation et d'épargne prises dans le cadre d'un système linéaire des dépenses) portant sur un bien composite qui, à son tour, se définit comme une fonction CES portant sur le bien importé et celui produit localement, pour lesquels la substitution est imparfaite (Armington).

On intègre dans le modèle l'agent "gouvernement". Son revenu est constitué d'une part des impôts directs, indirects, des tarifs douaniers et des droits d'enregistrement et de timbre, d'autre part des recettes non fiscales. Il lui permet d'engager les dépenses courantes et d'investissement.

Au sein des secteurs en concurrence imparfaite, la variété des performances productives est attribuée directement à des profits excédentaires, dont le niveau permet, par calibrage, d'avoir le nombre de firmes présentes dans le secteur qui soit compatible avec les déterminants de l'utilité des consommateurs, quand ces firmes affichent un comportement Cournot-Nash. Les firmes, qui vendent sur ces marchés non parfaitement compétitifs, adoptent, par conséquent, une stratégie basée sur les quantités à écouler. De ce fait, les biens, qui sont vendus par les firmes du secteur, ne sont pas différenciés.

Les secteurs, en concurrence imparfaite, sont dotés, aussi, de possibilités de rendements d'échelle croissants⁵. On se réfère à la surcapacité constatée chez les entreprises marocaines. L'excédent de capital observé, associé à un certain effectif réduit de travailleurs mobilisés par cet excédent (entretien, surveillance), génère des paiements en travail et capital qu'on peut attribuer à la composante coûts fixes, indépendants de l'échelle de production. Il y a donc des barrières à l'entrée, constituées par ces coûts fixes en capital et travail. Ces coûts sont exprimés en proportion des facteurs utilisés.

Telles sont les caractéristiques majeures du modèle, construit autour de la spécificité de l'économie marocaine, avec l'objectif d'évaluer l'impact de la zone de libre-échange, en particulier sur les performances sectorielles de l'appareil productif.

Signalons, à ce niveau, que seuls les effets directs peuvent être appréhendés par le modèle⁶. Les gains indirects ne sont pas évalués du fait essentiellement de leur caractère qualitatif et environnemental. Or ces gains, et nous pensons principalement à l'accélération du rythme des réformes économiques, politiques et sociales, s'ils sont substantiels, peuvent avoir des retombées importantes et non négligeables dans le bilan de l'impact.

Au Maroc, le rythme des réformes est lent. La dynamique ne s'est pas encore enclenchée. Par conséquent, les données actuelles, utilisées dans le calibrage du modèle, intègrent cet état de fait, c'est-à-dire l'absence de politique d'accompagnement opportune.

Il ne faut pas perdre de vue ce point fondamental lors de l'étude d'impact. Celle-ci ne peut que s'enrichir par l'analyse des politiques économiques associées au processus de libéralisation. Le modèle peut en simuler quelques unes.

3.2. Secteurs et concurrence

On a considéré treize secteurs de production. L'agriculture a été répartie en trois compartiments spécifiques selon leurs caractéristiques en termes de commerce extérieur, particulièrement en ce qui concerne les échanges avec l'Union européenne.

L'industrie manufacturière est ventilée conformément au classement de la comptabilité nationale marocaine en quatre groupes de branches⁷. En vertu des mêmes dispositions, au groupe "bâtiment et travaux publics" est assigné un seul secteur de production. C'est le cas, aussi, des services non marchands. Les services marchands, intégrant, entre autres, l'industrie du tourisme, forment un

⁵ Selon la théorie développée par Helpman et Krugman (1985).

⁶ Cf. Bell et Srinivasan (1984).

⁷ Ministère du Commerce et de l'Industrie (1994).

seul secteur qui est en relation avec l'extérieur. Cependant, pour des raisons liées au degré de concurrence, on extrait de ce groupe les activités concernant les banques et assurances qui forment un secteur distinct. Le secteur minier est naturellement assimilé à celui des phosphates qui en constitue le compartiment, de loin, le plus important. Tous les processus relatifs à la production énergétique et à la production de l'eau sont assemblés en un seul secteur.

La nature et le degré de la concurrence prévalant sur les marchés respectifs diffèrent d'un secteur à l'autre. Cela nous amène à la répartition suivante :

- en concurrence imparfaite et avec des rendements croissants tous les secteurs manufacturiers auxquels on ajoute les secteurs minier et énergétique ainsi que celui des "banques et assurances" ;
- en concurrence parfaite, avec des rendements constants : les trois secteurs agricoles, les deux secteurs abrités restants (construction et services non marchands) et les services marchands.

4. RÉSULTATS ET ANALYSE

L'étude se concentre essentiellement sur l'impact de l'établissement d'une zone de libre-échange entre le Maroc et l'Union européenne. Le sujet est traité à travers les deux questions fondamentales suivantes :

- Dans l'état actuel de l'appareil productif et dans le cadre de la structure fiscale en place, quel serait l'impact sur l'économie marocaine d'une libéralisation totale vis-à-vis des produits européens, en dehors de toute autre mesure de politique économique ?
- Quelles pourraient être les bases d'articulation d'une politique économique préparant ou accompagnant le démantèlement?

Pour y répondre, le modèle est utilisé, d'une part, pour simuler l'impact de l'instauration de la zone de libre-échange et, d'autre part, pour effectuer des simulations alternatives afin de dégager les effets des modalités de politique économique d'accompagnement qui pourraient être prises.

4.1. Impact de l'instauration d'une zone de libre-échange

L'impact⁸ présenté au tableau n° 2 a été calculé à partir d'une annulation des droits de douane appliqués aux biens et services originaires de l'Union européenne. Aucune autre modalité ou mesure n'a été incorporée. Globalement, il apparaît que :

⁸ Voir aussi Bertola et Faini (1991).

1. Les importations augmentent légèrement, de 1,3 %.
2. Il y a une forte redistribution des importations marocaines en faveur de l'Union européenne.
3. Les exportations progressent (1,1 %) presque dans les mêmes proportions que les importations (1,3 %) ; le solde de la balance commerciale reste identique.
4. La production diminue légèrement (1,6 %) tirant vers le bas le produit national, le revenu disponible et par conséquent l'épargne privée.
5. La consommation privée ne s'apprécie que très légèrement ; la baisse des prix à l'importation compense juste la faiblesse des revenus.
6. Les recouvrements du Trésor Public subissent une forte diminution (-12 %) due aux fléchissements des impôts directs et indirects ainsi qu'à l'effondrement des recettes douanières. Le déficit public s'en trouve affecté sérieusement. La restructuration de la fiscalité devient nécessaire, ici, dans le cadre de l'équilibre budgétaire.
7. La baisse cumulée des épargnes privée et publique provoque la chute de l'investissement (-10 %).
8. Le marché du travail est nettement affecté.

**Tableau n° 2 : Effets globaux de l'annulation
des droits de douane au profit des produits UE**

Grands agrégats	Évolution (%)	Données Budgétaires	Évolution (%)	Marché du travail	Évolution (%)
Production	-1,6	Droits de douane	-54,7	Demande de travail	-2,3
Revenu disponible	-3,4	Impôts directs	-4,2	Main d'œuvre sans qualification	-1,1
Consom. privée	0,7	Impôts indirects	-5,6	Main d'œuvre qualifiée	-3,2
FBCF	-10,1	Recouvrements globaux	-12,0		
Importations	1,3				
Importations UE	7,25				
Imports du RDM*	-6,2				
Exportations	1,1				

* RDM : *reste du monde*.

Cet état reflète les réactions de l'économie marocaine dans son ensemble. A l'exception de l'investissement, les résultats globaux concernant les variables macro-économiques agrégées apparaissent comme étant relativement faibles et ceci est dû essentiellement au phénomène de substitution entre zones d'importation.

Les effets sur l'économie locale sont amortis par la baisse sensible des importations en provenance du reste du monde. Celles-ci deviennent moins compétitives par rapport à celles de l'UE. Ce qui a comme conséquences directes

de limiter le déficit de la balance commerciale et d'atténuer l'effet sur la production locale.

En ce qui concerne l'investissement, sa régression est provoquée par la baisse des revenus et, surtout, par le creusement sensible du déficit budgétaire. Ce dernier point montre l'importance et la nécessité d'une politique économique d'accompagnement efficace au moins, dans un premier temps, en termes de finances publiques. Une réforme fiscale paraît donc être une contrainte majeure pour entrer dans la zone de libre-échange.

Au niveau sectoriel, on peut répartir les résultats relatifs aux secteurs de production (tableau n° 3) en trois groupes :

1. les deux premiers secteurs agricoles (Agri1 et Agri2) ;
2. les secteurs productifs de biens d'investissement (biens de capital et construction) ;
3. les secteurs de production marchande restants.

Tableau n° 3 : Effets sectoriels de l'annulation des droits de douane au profit des produits UE

	Production (10 ⁶ dhs)		Importations EU (10 ⁶ dhs)		Importations RdM(10 ⁶ dhs)		Exportations (10 ⁶ dhs)	
	Niveau de base	Évolution (%)	Base	Évolution (%)	Base	Évolution (%)	Base	Évolution (%)
Agri1	28935,0	-2,7	1167,5	41,7	1167,5	-4,4	7210	-0,5
Agri2	27061,1	-5,5	2892,7	31,2	964,3	-6,1	5718	-2,9
Agri3	19192,4	-2,6	2866,3	-2,6	2441,7	-2,6	2	-0,01
Mines	9067,0	-0,3	178,6	7,1	2054,4	-3,4	4796	0,5
Energie	46370,3	-0,1	671,7	26	10523,3	-4,7	709	2,8
B. alim.	57249,9	-0,4	4745,3	22,2	4559,2	-4,7	11045	2,1
B. finis	35487,9	0,2	6994,2	12,1	2586,9	-8,9	15927	3,3
B. interm.	59073,4	-0,3	8348,6	11,7	4495,4	-4,7	11203	2,2
B. capit.	23515,6	-5,1	12519,6	-8,8	10243,3	-11	1405	0,4
Constr.	34530,9	-8,8						
Service	132650,0	-0,7	13203,4	0,7	2330,0	-2,1	23907	0,3
Banque	25855,5	-1,4						
Public	53818,0	0						
Total	552810	-1,6	53587,9	7,25	41365,9	-6,2	81922	1,1

Le premier groupe se caractérisait par une haute protection tarifaire. L'affaiblissement sensible de la protection rend ces secteurs plus vulnérables. La forte baisse des prix d'importation permet aux importations communautaires d'envahir le marché des deux secteurs. Et cela ne se traduit pas par un effondrement mais plutôt par une baisse de la production plus ou moins prononcée selon le secteur.

La seconde entité subit de plein fouet l'abaissement du niveau de l'investissement. Le secteur des biens de capital a une production en baisse, ses importations diminuent sérieusement quelle que soit l'origine. Le secteur de la construction est abrité de la concurrence étrangère et dépend exclusivement du marché local.

Le dernier groupe est constitué de secteurs diversifiés mais dont les résultats sont proches. Leur production est stagnante, les importations sont en hausse sensible et les exportations progressent. L'impact est absorbable aisément. Certaines caractéristiques sectorielles sont à l'origine des petites divergences qu'on observe au sein de ce groupe. Deux secteurs sont concernés, la culture de céréales et la banque. Pour le premier, le taux de droits de douane a toujours été nul pour l'Union européenne comme pour le reste du monde. On peut croire qu'il n'est pas concerné par l'instauration de la zone de libre échange. Seule la baisse de la production des autres secteurs l'affecte, tout comme le secteur abrité de la banque et assurance.

Si on fait abstraction des produits agricoles, les chiffres confirment que le secteur abrité est plus vulnérable que le secteur exposé ; alors que les secteurs traditionnellement fort exportateurs réussissent les meilleurs résultats, comme on pouvait s'y attendre. Pour ces secteurs, la libéralisation totale se traduit par l'élargissement de la concurrence, existant sur les marchés d'exportation, au marché intérieur. Il est évident que leur réaction sur le marché local est conditionnée par leur niveau de compétitivité à l'exportation.

Le secteur abrité est, lui, confronté à un net accroissement de la concurrence ; ses pertes sont donc plus élevées. Le secteur de la construction cumule bien sûr les deux handicaps, la chute de l'investissement et la libéralisation. Le secteur bancaire résiste mieux en termes de production, alors que ses prix baissent le plus.

Si on se réfère à l'évolution des prix, on remarque aussi que la répercussion de la diminution des prix d'importation, générée par l'annulation des droits de douane, sur les prix domestiques, est réelle. Il y a véritablement une baisse généralisée des prix sur le marché domestique et extérieur, qui profite à la consommation privée compensant le déclin du produit disponible. Combinée aux modifications favorables des prix, la baisse des revenus a semble-t-il discriminé entre secteurs de production en fonction des caractéristiques utilitaires des produits.

En ce qui concerne le marché de l'emploi, la demande de travail diminue pour les trois niveaux de qualification, à des degrés divers, 2,98 % de la main-d'œuvre non qualifiée rejoignent les chômeurs, 1,16 % des travailleurs qualifiés sont obligés de quitter les circuits de production et 5,25 % des cadres se retrouvent sans emploi. Ce dernier sous-marché est le plus perturbé car il est le

plus concerné par la chute de l'investissement. Car ce sont les secteurs productifs de biens de capital qui emploient relativement le plus cette catégorie professionnelle.

4.2. Synthèse

L'impact de l'instauration de la zone de libre échange sur l'économie paraît maîtrisable car il s'exprime essentiellement par substitution des zones d'importation. Il n'y a donc pas de raz de marée des importations. Les conséquences les plus défavorables concernent l'investissement, qui grevé par la baisse des revenus et l'élévation du déficit public, chute. Du point de vue sectoriel, les secteurs exposés, à l'exception des secteurs agricoles, gèrent l'ouverture sans problèmes, les secteurs abrités souffrent plus.

Cependant les résultats auxquels on aboutit doivent être relativisés du fait du caractère statique du modèle et de l'absence totale de toute mesure de politique économique d'accompagnement. Le bilan présenté traduit la réaction de l'économie marocaine selon son organisation, ses structures de production et d'échanges et son environnement socio-politique d'aujourd'hui, dix ans avant de rentrer dans la ZLE.

Il paraît indispensable de revoir cette évaluation de l'impact à la lumière de mesures de politique économique.

5. POLITIQUE ÉCONOMIQUE D'ACCOMPAGNEMENT

Le descriptif global et sectoriel de l'impact montre clairement qu'il faut remédier à la chute de l'investissement par le renforcement de l'épargne nationale, particulièrement sa composante publique.

Pour l'épargne publique il convient d'éviter l'augmentation du déficit budgétaire pour ne pas amplifier la ponction sur les ressources de l'épargne privée destinée à financer l'investissement. Ensuite, dans la mesure des possibilités budgétaires, participer significativement à la formation brute de capital fixe. La perte des ressources douanières doit donc être compensée par des ressources fiscales. Une réforme fiscale s'impose.

L'épargne privée est par essence liée aux revenus de la production ; il convient dès lors de chercher à ce que ces revenus s'apprécient par l'amélioration de la compétitivité des processus productifs locaux, dans le cadre de l'Accord d'Association, et aussi par rapport à l'évolution quantitative et qualitative du commerce mondial.

Au Maroc, cet objectif est intégré, en principe, dans le programme de mise à niveau des entreprises. Ce programme est censé préparer les entreprises marocaines à gagner en compétitivité et à résister à l'intensification de la concurrence étrangère.

La hausse de la capacité compétitive de la production nationale peut aussi être envisagée, d'un point de vue global, en termes de politique de change. Une dévaluation de la monnaie nationale peut-elle constituer un outil efficace associé à la libéralisation totale vis-à-vis des produits de la Communauté européenne ?

Les différents types de stratégies sont analysés comme mesures de politique économique accompagnant l'instauration de la zone de libre échange. Les simulations de politique se font donc à partir d'un état économique où le démantèlement au profit des produits européens est considéré comme étant totalement réalisé. C'est en fait la situation économique décrite au chapitre précédent.

5.1. Mobilisation de l'épargne nationale

5.1.1. L'épargne publique : la réforme fiscale

La réforme de la fiscalité s'avère être une nécessité impérieuse ; elle doit offrir une solution financière aux contraintes budgétaires, viser l'équité et l'efficacité fiscales et réussir l'élargissement de l'assiette d'imposition.

Comblen les pertes douanières est l'objectif premier. La dépense publique a des contraintes de gestion économique qui la rendent peu flexible à la baisse. Certes une rationalisation de certaines dépenses, mais surtout une lutte contre les gaspillages des deniers publics peut seulement produire quelques économies. Il faut surtout chercher parmi des solutions du côté des recettes. Par exemple, l'administration de l'impôt, en pensant aux moyens qui peuvent maintenir l'équilibre fiscal, peut viser la taxe intérieure de consommation (TIC). Cette taxe est un impôt indirect sur les quantités, neutre quant à l'origine du bien taxé et ne concerne que certains produits.

De par sa spécificité, la TIC ne pourra remplacer intégralement les droits de douane. Elle constitue, en outre une forme d'impôt relativement ancienne dont le mérite principal réside dans sa facilité de calcul et de collecte (ce qui peut paraître attrayant pour l'administration des finances). La réforme peut aussi porter sur d'autres outils d'imposition selon la capacité de compensation et aussi en fonction des critères d'équité. C'est à travers l'équité qu'on peut atteindre l'efficacité.

Une fiscalité équitablement répartie est aussi le garant d'une acceptation par le plus grand nombre d'agents économiques, ceux du secteur de production moderne comme ceux qui se positionnent le mieux dans le secteur informel. L'élargissement de l'assiette dépend dans une large mesure de l'intégration des activités informelles et du retour de la fiscalisation dans le monde agricole.

Dans cet ordre d'idées, supposons que, parmi les diverses stratégies fiscales qui peuvent être adoptées, les autorités publiques choisissent de

privilégier l'imposition directe et réussissent à améliorer le rendement de l'imposition directe de 10 %.

La simulation correspondante donnée par le modèle nous indique que la production progresse très légèrement (1 %), les importations et les exportations connaissent peu de mouvements significatifs. Il y a une amélioration des recettes fiscales, mais qui ne se répercute pas sur l'épargne nationale. L'investissement n'augmente pas, il fléchit même de près de 1 %. Cette mesure est donc inefficace car elle constitue une ponction additionnelle sur le revenu.

Mais il ne faut pas oublier que cette simulation ne peut faire ressortir ni l'intégration du secteur informel, ni l'élargissement de l'assiette d'imposition. Ces derniers éléments devraient être à la base d'une amélioration réelle du rendement de l'impôt direct.

La réforme fiscale, dans l'objectif de maintien du train de vie de l'État, doit porter aussi sur la taxation indirecte par l'aménagement adéquat de la taxe intérieure de consommation et de la taxe sur la valeur ajoutée.

Tableau n° 4 : L'épargne publique⁹

Grands agrégats	Élévation de l'impôt direct (évolution en %)	Diminution de la consommation publique (évolution en %)
Production	1,0	1,1
Revenu disponible	1,0	1,5
Consommation privée	1,9	3,6
FBCF	-1,2	1,2
Importations	0,6	1,3
Exportations	1,2	2,6

Intéressons-nous au volet "charges" du Trésor public en émettant l'hypothèse que le budget public a pu connaître une rationalisation des dépenses via une réduction de la consommation publique de 10 %. Il en ressort que la situation d'ensemble s'améliore. Il y a augmentation de la production d'environ 1 % qui génère, à travers une élévation des revenus de l'ordre de 2 %, une hausse de l'épargne privée de 1,5 %, et par conséquent une augmentation de l'investissement, à peu près du même ordre. Comme dans le cas précédent, il n'y a pas de réelle modification des flux d'exportation et d'importation.

⁹ Toutes les évolutions reproduites dans les tableaux de la section 5 se rapportent non à la simulation de référence mais à la situation de l'économie après le démantèlement douanier vis-à-vis des produits de l'UE.

La restructuration fiscale doit donc nécessairement veiller au maintien des équilibres budgétaires sans détérioration des revenus et de la production. Elle doit encourager l'épargne et l'orienter vers l'investissement productif.

5.1.2. L'épargne privée

L'épargne privée est la composante principale de l'épargne nationale. Elle a un rôle fondamental dans l'orientation des ressources vers l'investissement. Supposons qu'une mobilisation de l'épargne réussisse à accroître la propension marginale à épargner de 16 % (en la faisant passer de 0,216 à 0,25).

Tableau 5 : L'épargne privée

Grands agrégats	Élévation du taux marginal d'épargne (évolution en %)
Production	2,4
Consommation privée	3,5
FBCF	1,0
Importations	1,6
Exportations	3,1

Le tableau n° 5 montre que la production s'apprécie de 2,4 % et le solde de la balance commerciale s'améliore avec une hausse des importations limitée à 1,6 % alors que les exportations s'élèvent de 3,1 %. L'épargne privée augmente naturellement de près de 22 % mais ne parvient pas élever sensiblement l'investissement (1 % seulement) à cause du déficit public qui accompagne l'augmentation de la consommation publique, en valeur.

L'augmentation de l'épargne privée semble financer l'élévation du déficit public au détriment de l'investissement. Par conséquent la maîtrise des dépenses publiques devient la stratégie prioritaire du gouvernement pour deux raisons essentielles : (i) le démantèlement douanier qui a un impact certain sur les recettes fiscales et donc sur le déficit public ; (ii) la nécessité d'assurer une réelle croissance de l'économie par la stimulation de l'investissement productif.

Dans le cadre de la libéralisation des échanges, la maîtrise du déficit est une politique fort opportune. L'amélioration substantielle de l'épargne nationale, basée sur l'appréciation de ses deux composantes publique et privée, apparaît comme une stratégie gagnante pour assimiler sans dégâts l'impact de l'Accord d'association.

5.2. La mise à niveau des entreprises

Le concept de mise à niveau a pour objectif l'amélioration de la compétitivité des entreprises marocaines. Dans ce sens, un programme a été conçu par les autorités marocaines en négociation avec l'Union européenne.

Plusieurs outils ont été créés tels que le Fonds de garantie des crédits pour la mise à niveau (FOGAM), l'Euro-Maroc-Entreprises ou le programme européen MEDA.

Le diagnostic qui peut être fait actuellement est relativement mitigé. Peu d'entreprises marocaines ont cherché à se mettre à niveau. Les petites et moyennes entreprises ont été jusqu'à présent peu concernées. L'Euro-Maroc-Entreprises affiche un bilan peu réjouissant en termes de solutions offertes aux entreprises. Les fonds européens¹⁰ du programme MEDA sont, d'après les déclarations d'opérateurs et officiels marocains, d'accès fort difficile à mettre en œuvre. La Caisse Centrale de Garantie essaye d'intéresser les entreprises au FOGAM. Quoiqu'il en soit, les entreprises marocaines sont à la traîne et affichent un comportement frileux hérité sans doute de leurs habitudes passées de suivisme et de protectionnisme administratif.

Admettons, malgré tout, que ce programme réussisse à générer un flux d'investissement qui relève le niveau de la productivité. On émet, en outre, l'hypothèse que la différenciation de la compétitivité entre secteurs de production, qui existait avant l'impact de la libéralisation, se maintient après l'instauration de la zone de libre-échange (les données fiables à ce sujet font défaut). Actuellement, on a tendance à classer les entreprises marocaines en trois types : les entreprises menacées de disparition, celles qui peuvent s'ajuster au prix d'une mise à niveau et celles qui sont déjà compétitives.

Cette répartition situe les entreprises par rapport à leur potentiel compétitif, indépendamment de leur appartenance sectorielle.

5.2.1. L'amélioration de la productivité

La productivité des facteurs progresse lentement au Maroc. Dans les années 70, elle n'a augmenté que de 0,5 %. Entre 1980 et 1985, elle aurait baissé, au point de devenir négative. Le modèle Minaré "montre bien que la croissance et l'industrialisation du Maroc dans les années 1970-1990 ont buté sur un double écueil : une affectation et une accumulation du capital souvent peu rentable ; un "cercle vicieux" sureffectifs-bas salaires autoentretenu par l'absence de gains de productivité sensibles" (Bouhia, Catin et Mouine, 1995).

L'augmentation de la productivité constitue clairement une niche de croissance. Supposons alors que l'augmentation de la productivité se fasse à un rythme proportionnel de 10 %. Les résultats, partiellement présentés dans le tableau n° 6, sont plus que satisfaisants. Au bond attendu de la production, se greffe une élévation sensible du niveau de l'investissement qui est tout près d'atteindre le niveau référentiel avant démantèlement. De surcroît, les exportations, plus compétitives, arrivent au niveau le plus élevé, dépassant de

¹⁰ Voir Union européenne (2000).

loin l'évolution des importations. La relance de l'investissement n'amène pas de détérioration de la balance commerciale. L'augmentation de l'offre, en abaissant les prix domestiques, profite aussi bien à la consommation privée qu'aux exportations.

Tableau n° 6 : L'élévation de la productivité

Grands agrégats	Élévation du niveau de la productivité (évolution en %)
Production	7,0
Consommation privée	5,6
FBCF	9,1
Importations	3,7
Exportations	8,4

Les finances publiques, influencées par la bonne conjoncture, assurent une baisse sensible du déficit, de l'ordre de 50 %, aidant à la bonne relance de l'investissement. Le gain est donc double, il se distingue sur le plan budgétaire et, en évitant la déviation des ressources de l'épargne, il encourage l'investissement productif.

On voit à travers ces résultats que la mise à niveau du tissu productif est un enjeu vital. Si elle réussit à améliorer sensiblement la productivité de l'outil de production marocain et à le rendre plus compétitif, la libéralisation des échanges serait synonyme de croissance. Il apparaît, à travers cette simulation, que la politique économique d'accompagnement doit avoir comme objectif majeur d'assurer de meilleures conditions de la production.

Remarquons, enfin, que dans cet exercice de simulation la productivité a été augmentée de façon uniforme pour tous les secteurs de production. Cela a comme inconvénient de reproduire le schéma de distribution de la productivité existant avant le démantèlement. En vérité, il en va tout autrement. D'une part les secteurs peuvent réagir différemment depuis l'annonce de l'accord en termes de rationalisation, de plans d'investissement et de recrutement. D'autre part, la mise à niveau concerne inégalement les entreprises quelle que soit leur appartenance sectorielle, leur protection ou leur degré d'intégration dans le commerce international.

Nous ne disposons malheureusement d'aucunes données exploitables en la matière. L'intégration de ces données, si elles étaient disponibles, nous livrerait des résultats autrement plus intéressants sur la politique sectorielle à établir. Actuellement, les autorités semblent vouloir encourager certaines activités telles que le tourisme, le textile, les nouvelles technologies de l'information pour en faire des moteurs de la croissance. En tout cas, les résultats obtenus par le modèle nous donnent la voie à suivre, qui ne peut qu'être confortée par une politique industrielle plus affinée.

5.2.2. Le développement de la concurrence

Dans cet ordre d'idées, on peut envisager que la politique économique vise à augmenter la concurrence sur le marché local pour le rendre plus efficient. Pour ce faire, on admet qu'elle parvient à réduire les barrières à l'entrée des secteurs en concurrence imparfaite. C'est ainsi que les coûts fixes en travail baissent de 50 % et les coûts fixes en capital de 60 %. La conjoncture économique de l'après – démantèlement s'en trouve complètement renversée (voir tableau n° 7). La production connaît un boom de 8,6 % mais surtout l'investissement explose avec un taux de croissance de 15,6 %. La FBCF atteint un "plafond", dépassant largement le niveau référentiel d'avant démantèlement, et cela sans perturber l'équilibre extérieur. En effet, comme dans le cas précédent, les exportations progressent plus que les importations. La consommation bénéficie encore de la nette décontraction des prix sur les marchés domestiques.

Tableau n° 7 : L'amélioration de la concurrence

Grands agrégats	Baisse des coûts fixes (évolution en %)
Production	8,6
Consommation privée	4,1
FBCF	15,6
Importations	4,3
Exportations	9,5

Le budget public devient excédentaire, ce qui permet à l'épargne publique d'être une composante positive de l'épargne nationale et d'encourager effectivement l'investissement productif. Il n'y a pas de phénomène d'éviction, les ressources d'épargne sont entièrement consacrées au financement de l'investissement. Ce qui explique le niveau atteint par la FBCF.

L'analyse sectorielle révèle que l'augmentation de la production est plus forte dans les secteurs en concurrence imparfaite qu'au sein des autres secteurs (cf. tableau n° 8). L'élimination des barrières à l'entrée stimule directement la production et génère une demande d'investissement additionnelle.

Que ce soit par rapport à la production ou vis-à-vis des exportations, les secteurs en concurrence imparfaite réagissent avec dynamisme et entraînent les autres secteurs dans leur sillage. En particulier, le secteur de la construction bénéficie directement de la forte croissance de l'investissement. Les autres secteurs en concurrence parfaite, les trois secteurs agricoles et les services marchands, n'en bénéficient pas et se retrouvent à la traîne.

Les résultats relatifs à ces deux dernières simulations font ressortir l'importance et l'urgence de la mise à niveau comme stratégie de préparation à la

zone de libre-échange. La politique économique d'accompagnement doit avoir une vision sectorielle qui participe à la réussite de la mise à niveau. Les deux composantes de cette mise à niveau, qui ont été évaluées ci-dessus, montrent le potentiel de croissance et d'intégration dans le commerce international.

Tableau n° 8 : Amélioration de la concurrence sectorielle (évolution en %)

	Production	Exportation
Agri1	2,2	0,0
Agri2	2,9	-0,4
Agri3	2,7	0,0
Mines	13,8	10,8
Energie	19,0	27,5
Biens alimentaires	10,0	14,1
Biens finis	15,0	16,9
Biens intermédiaires	15,0	19,5
Biens de capital	16,1	16,5
Construction	14,0	
Services	2,9	
Banque	11,7	

Toujours en ce qui concerne la politique économique à établir, une dernière indication est à mettre en exergue. L'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale passe nécessairement par l'instauration d'une plus grande concurrence entre les entreprises marocaines. Rappelons à ce sujet qu'au Maroc, l'imperfection de la concurrence est souvent liée à l'existence passée ou présente d'entreprises publiques et aux procédures administratives alourdies qui constituent des vraies barrières à l'entrée des secteurs de production. Les firmes produisent sous la protection administrative et souvent en fonction des commandes publiques. On a là une économie de rente, non optimale et inégalitaire.

5.3. La politique de change

La politique de change, comme modalité de politique d'accompagnement, a un aspect global, agissant instantanément sur tous les secteurs. Dans un environnement de libéralisation des échanges, on peut penser qu'une dévaluation de la monnaie nationale peut combattre, avec une certaine efficacité, la détérioration de la balance commerciale induite par le démantèlement.

Dans ce cadre, si nous supposons que les autorités monétaires décident de dévaluer le dirham de 10 %, le modèle fait apparaître que le solde de la balance commerciale s'améliore comme attendu. La montée des prix, malgré l'augmentation de la production, qui semble profiter principalement aux exportations, alourdit les dépenses publiques, aggrave le déficit et pénalise

l'investissement par déviation des ressources de l'épargne privée. L'investissement ne profite guère de la dévaluation qui rend les prix d'importation décourageants.

Tableau n° 8 : La dévaluation du dirham

Grands agrégats	Baisse du taux de change de 10 % (évolution en %)
Production	4,4
FBCF	0,0
Importations	1,9
Exportations	5,1

La dévaluation semble n'avoir d'effet positif que sur la balance commerciale. L'inflation créée pénalise immédiatement la demande et, à terme, menace les flux d'exportation. La politique de change s'avère donc moins séduisante et donc ne peut être préconisée qu'avec précaution et en dernier recours, ou accompagnée d'une politique de désinflation compétitive et d'une politique d'offre favorisant les gains de productivité.

Remarquons que le régime de change incorporé dans le modèle est celui du taux de change fixe (panier ad hoc de devises). A ce sujet, le choix du Maroc, à l'avenir, pourrait porter plutôt sur un amendement du régime de change. Un rattachement à l'euro signifierait un désir d'intensification des relations avec l'UE. Le maintien du système du panier, modifié pour tenir compte de l'évolution des échanges, et l'introduction d'éléments de souplesse, pourrait mieux servir les intérêts de redéploiement et de diversification des échanges extérieurs du Maroc.

5.4. Conclusion

La réforme fiscale s'impose comme condition nécessaire de toute politique d'accompagnement dans le cadre de la libéralisation des échanges. La politique d'accompagnement s'avère indispensable, non seulement pour amortir le choc de l'ouverture, mais pour aussi le dépasser en termes de compétitivité et de croissance. Celle-ci ne peut être assurée que par un bon niveau d'investissement. Dans le cadre de la libéralisation, encourager l'investissement productif constitue l'objectif premier de la politique économique. Les mesures de politique économique doivent notamment porter sur l'amélioration de la concurrence sur le marché intérieur et la recherche de gains de productivité dans tous les secteurs de production. Et on a vu que sur ce point, le Maroc peut beaucoup progresser surtout s'il parvient à effacer les distorsions des marchés.

L'investissement direct étranger, bien qu'il n'ait pas été traité par simulation, doit aussi faire l'objet de soins particuliers de la politique pratiquée car d'évidence il répond parfaitement et directement à l'objectif. Il faut savoir

combiner les avantages de la zone de libre-échange euro-maghrébine et la proximité du continent européen pour amener les investisseurs étrangers à s'installer au Maroc. Et on ne peut le faire avec succès que si l'économie locale inspire confiance, par son potentiel de croissance, dans ses institutions politiques, économiques et judiciaires ainsi que dans sa cohésion sociale.

RÉFÉRENCES

- Barro R. and Grossman H.I., 1971, "A General Disequilibrium Model of Income and Employment", *American Economic Review*, 61, 82-93.
- Bell C., Srinivasan T.N., 1984, "On the Uses and Abuses of Economywide Models in Development Policy Analysis", in Syrquin M., Taylor L., Westphal L. (eds.), *Economic Structure and Performance*, Academic Press, New York, 451-471.
- Bertola G., Faini R., 1991, "Import Demand and Non-Tariff Barriers: the Impact of Trade Liberalisation, an Application to Morocco", *Journal of Development Economics*, 34, 269-286.
- Bouhia A., Catin M., Mouine M., 1995, "Le modèle intégré national-régional de l'économie marocaine (MINARÉ)", *Région et Développement*, n° 1, 29-89.
- Cox D., Harris R., 1985, "Trade Liberalisation and Industrial Organisation: some Estimates for Canada", *Journal of Political Economy*, 93, 15-145.
- Devarajan S., Rodrik D., 1989, "Trade Liberalisation in Developing Countries: do Imperfect Competition and Scale Economies Matter?", *American Economic Review*.
- Helpman E., Krugman R.P., 1985, *Increasing Returns and Imperfect Competition*, The MIT Press, Cambridge, Mass.
- Ministère du Commerce et de l'Industrie, 1994, *Situation des industries de transformation*, exercice 1993.
- Sasson A., 1994, "Le GATT agricole et la problématique des relations Maroc-Union européenne", in *Annales Marocaines d'Economie*, "GATT-Maroc, enjeux et implications".
- Union européenne, 2000, *Le Partenariat euro-méditerranéen*, Guide pratique,
- Venables A.J., 1985, "Trade and Trade Policy with Imperfect Competition: the Case of Identical Products and Free Entry", *Journal of International Economics*, 19, 1-20.

**SETTING UP A FREE-TRADE AREA AND AN ACCOMPANYING
POLICY: THE CASE OF MOROCCO**

***Abstract** - This work aims to assess the impact of the creation of a Euro-Mediterranean free-trade area on the Moroccan economy and to simulate some accompanying economic policies with the help of a general equilibrium model computable in imperfect competition and with increasing returns on scale. The accompanying economic policy is essentially based on boosting national savings and upgrading companies as well as on a foreign exchange policy. The outcome highlights the prominent role played by some economic policy modes in the successful integration into the free-trade area.*

**INSTAURACIÓN DE UNA ZONA DE LIBRECAMBIO Y POLÍTICA
DE ACOMPAÑAMIENTO: EL CASO DE MARRUECOS**

***Resumen** - Este artículo tiene como meta evaluar el impacto de la creación de una zona de librecambio euro-mediterránea sobre la economía marroquí y hacer una simulación de algunas políticas económicas de acompañamiento con la ayuda de un modelo de equilibrio general que se pueda calcular en término de competencia imperfecta y con rendimientos de escala crecientes. La política económica de acompañamiento se refiere esencialmente a una dinamización del ahorro nacional, a la nivelación de las empresas y a la política de cambio. Los resultados ponen de relieve el papel decisivo de algunas de las modalidades de política económica en el éxito de integración en la zona de librecambio.*